

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **28_300926**

**OBJET : POLITIQUE
SOCIALE SANTE
SOLIDARITE VIE
ASSOCIATIVE
RESSOURCES HUMAINES**

Avenant à la convention
bipartite entre le CH-Valvert
et la Ville d'Aubagne relative
au programme « JASS –
Jeunes Addiction Sport et
Santé ».

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°28_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE rapporte :

Au regard des enjeux de prévention en matière de santé publique, et notamment de la nécessité de retarder les premières consommations de substances addictives chez les jeunes, la Ville d'Aubagne poursuit son partenariat avec le Centre hospitalier Valvert dans le cadre du programme "JASS — Jeunes Addictions Sport Santé".

Porté par le Centre hospitalier Valvert et accueilli sur le territoire aubagnais, ce programme de prévention s'inspire du modèle islandais "Planet Youth". Il vise à prévenir les conduites addictives en renforçant les facteurs de protection dans l'environnement familial, scolaire et social des jeunes, tout en favorisant la pratique sportive.

Le programme s'adresse aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} des collèges de la commune. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur des questionnaires anonymes permettant de mieux connaître les habitudes de vie, les consommations et les facteurs de risque ou de protection des jeunes, afin d'adapter les actions de prévention aux réalités locales.

Cette démarche associe les acteurs du soin, de l'éducation, du sport, de la prévention et les familles, dans le but de construire un environnement protecteur pour les adolescents et de favoriser des alternatives aux conduites à risque.

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant accordé une année de financement complémentaire au programme JASS, cette délibération propose de prolonger, par voie d'avenant, la convention bipartite entre la Ville d'Aubagne et le Centre hospitalier Valvert pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 1^{er} octobre 2027, les autres dispositions de la convention demeurant inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU la délibération n°31-250325 du Conseil municipal du 25 mars 2025 portant approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Centre Hospitalier Valvert ;

VU la convention bipartite conclue entre le Centre Hospitalier Valvert et la Ville d'Aubagne dans le cadre du programme « JASS – Jeunes Addictions Sport Santé » ;

CONSIDÉRANT l'importance de la prévention en matière de santé publique et notamment la nécessité de retarder les premières consommations de substances addictives chez les jeunes, l'importance de maintenir ce projet grâce à un avenant.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}: d'APPROUVER l'avenant à la convention bipartite relative au programme « JASS – Jeunes Addictions Sport Santé », tel qu'annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : de PRENDRE ACTE que cet avenant prolonge la durée de la convention pour la période allant du 1^{er} octobre 2026 au 1^{er} octobre 2027, sans modification des autres clauses de la convention initiale ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité, à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 013-211300058-20261001-28_300926-DE

webdelib

Délibération n°28_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI

Maire

1 oct. 2026